



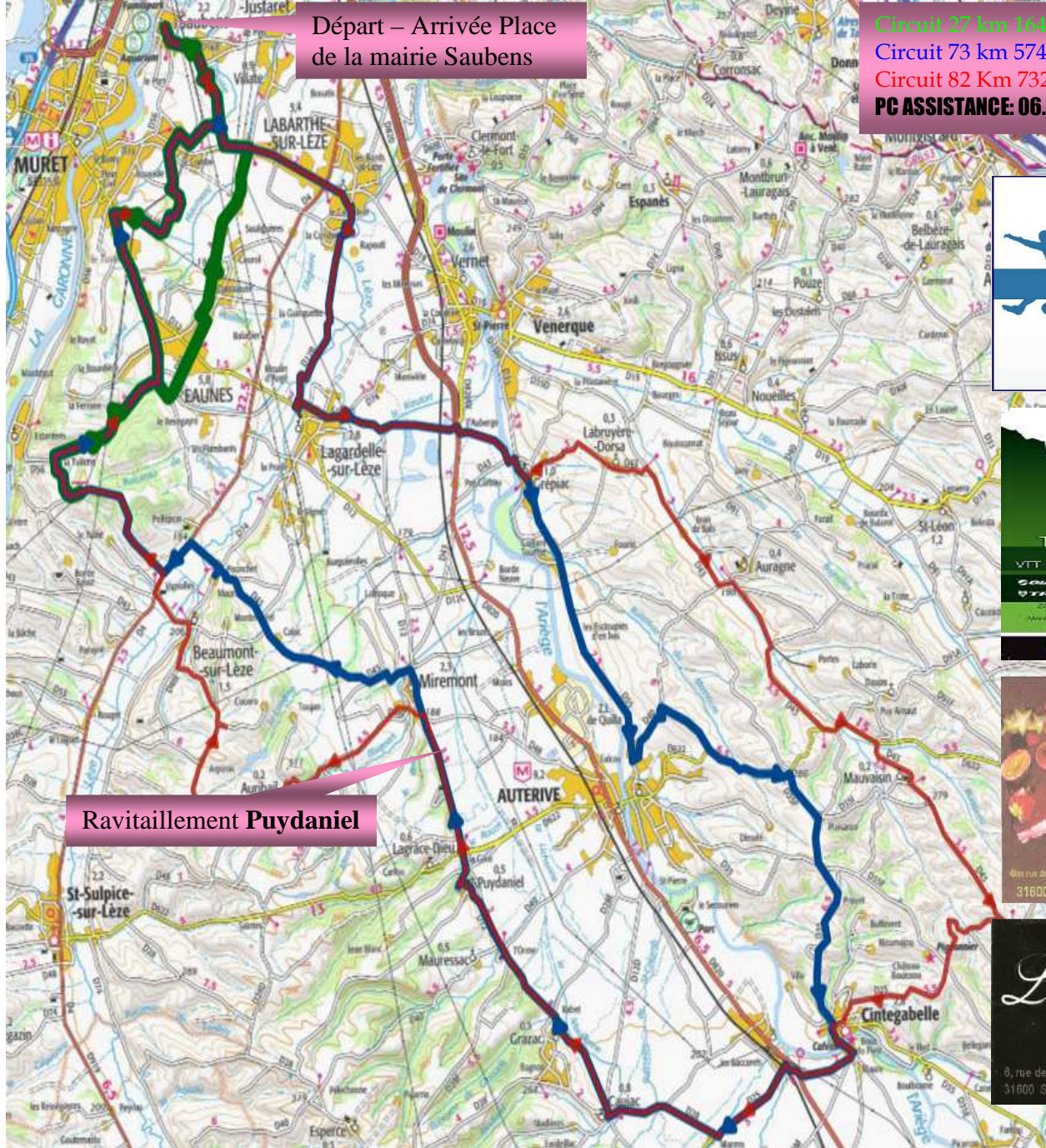
LA RONDE SAUBENOISE

14 octobre 2018



Inscription à partir de 7H30 Salle des fêtes (PLACE DE LA MAIRIE DE SAUBENS)

Licencié(e)s 2,5 euros – non licencié(e)s 6 euros



Départ – Arrivée Place de la mairie Saubens

Circuit 27 km 164 m D+ n° OR 9105701
 Circuit 73 km 574 m D+ n° OR 9105676
 Circuit 82 Km 732 m D+ n° OR 9103029
PC ASSISTANCE: 06.45.87.73.92

Ravitaillement Puydaniel



VERTICAL BIKE
 TOUT POUR LE VÉLO
 Vente • Entretien
 VTT - Route - Vélo Electrique - VTC - BMX
 SOIANT TOUTES LES MARQUES
 10 rue de la République 31600 SAUBENS
 Tél : 05 34 47 69 12
www.verticalbike.fr

LE FOURNIL SAUBENOIS
 Jean Baptiste et Florence PECH
 BOULANGERIE - PATISSERIE
 Mariages, Baptêmes, Traiteur
 et tous types d'événements
 40 rue de l'église cathédrale
 31600 SAUBENS
 tél: 05 81 56 79 42
jpech@yahoos.fr

L'atelier 68
 Coiffure mixte
 8, rue des Echoppes
 31600 SAUBENS
 05 34 46 53 36

ALLIAGE POSÉ FERMETURE
 05 61 06 93 38 - Port : 06 63 54 93 38
 10 rue François Clément - 31000 Toulouse

STILBO
 VÊTEMENTS POUR HOMME

Ecole de danse
 Laurent Françon
 05 34 46 58 43

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique



REGLEMENT

Article 1

Cette randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non à une fédération, membres d'un club ou individuels.

Article 2

Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'une personne responsable ou munis d'une autorisation parentale.

Article 3

Le port du casque est conseillé.

Article 4

Cette randonnée n'étant pas une compétition, il ne sera en aucun cas tenu compte du temps mis à l'exécution du parcours. Les circuits étant ouverts à la circulation, chaque participant doit se conformer au code de la route. La responsabilité des incidents dont il serait victime ou auteur lui incomberait entièrement.

Article 5

Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique que le participant reconnaît être apte physiquement et qu'il a pris toutes les précautions médicales à ce sujet.

Article 6

Les circuits sont fléchés au sol, lisez votre feuille de route avant le départ.

Article 7

Le club organisateur décline toute responsabilité pour les dégâts matériels, vols y compris, ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs les participants.

Article 8

Tout point de litige ne figurant pas au règlement sera tranché par les organisateurs.

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette randonnée si les conditions météorologiques s'avéraient trop défavorables à son bon déroulement.

Article 10

Les groupes ne doivent pas dépasser 20 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.

Article 11

Le fait de s'engager dans cette randonnée entraîne l'acceptation du présent règlement.

LA PLUS GRANDE PRUDENCE EST TOUJOURS DE RIGUEUR

BONNE ROUTE

NUMEROS D'URGENCE

PC ASSISTANCE : 06 45 87 73 92

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18 ou 112 SAMU : 15

